

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du mardi 6 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N°1 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023

Le programme d'actions 2023 est composé des 7 actions suivantes :

- Ingénierie du dispositif, financement du poste de coordinatrice ;
- Accompagnement éducatif individualisé et accompagnement des parcours, financements des postes d'éducatrices ;
- Accompagnement pour des enfants ou adolescents en situation de surpoids ou d'obésité ;
- Favoriser l'accès aux soins ;
- Accompagnement vers la lecture ;
- Sessions d'accompagnement scolaire à destination de collégiens ;
- Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus.

Le total des subventions demandées pour la réalisation de ces actions sur la période de Janvier à Décembre 2023 est de **97 900 €**.

Un co-financement direct de la commune à hauteur de 25 % minimum du coût total prévisionnel des actions est demandé par l'État. Il s'élève à 44 500 €. La part des valorisations est de 10% maximum du coût total prévisionnel des actions, 8 435 € sont prévus pour 2023.

Les 7 actions programmées sont reconduites à l'identique par rapport à 2022.

Le programme d'actions 2023 prévoit le reversement de subventions perçues pour trois actions .

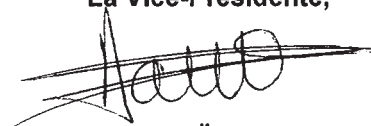
- Accompagnement vers la lecture (8 000 €) à l'Afev,
- Sessions d'Accompagnement Scolaire (4 200 €)
- Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus (3 300 €) à l'AAE Prévention Spécialisée.

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du programme d'actions 2023 :

- d'émettre un avis favorable quant à la mise en œuvre de ce programme et à la sollicitation des subventions auprès des services de l'État ;
- de valider, sous réserve de l'obtention des subventions correspondantes, le reversement de subventions à l'Afev et à l'AAE Prévention Spécialisée, pour la mise en œuvre des actions mentionnées au paragraphe précédent ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme d'action, que ce soit notamment la convention avec l'État ou les conventions avec les intervenants et porteurs d'actions.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**



Leïla NAÏDJI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 1er décembre 2022 pour la séance du 6 décembre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER - Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221206-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Affichage : 09/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du mardi 6 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N°1 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023

Le programme d'actions 2023 est composé des 7 actions suivantes :

- Ingénierie du dispositif, financement du poste de coordinatrice ;
- Accompagnement éducatif individualisé et accompagnement des parcours, financements des postes d'éducatrices ;
- Accompagnement pour des enfants ou adolescents en situation de surpoids ou d'obésité ;
- Favoriser l'accès aux soins ;
- Accompagnement vers la lecture ;
- Sessions d'accompagnement scolaire à destination de collégiens ;
- Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus.

Le total des subventions demandées pour la réalisation de ces actions sur la période de Janvier à Décembre 2023 est de **97 900 €**.

Un co-financement direct de la commune à hauteur de 25 % minimum du coût total prévisionnel des actions est demandé par l'État. Il s'élève à 44 500 €. La part des valorisations est de 10% maximum du coût total prévisionnel des actions, 8 435 € sont prévus pour 2023.

Les 7 actions programmées sont reconduites à l'identique par rapport à 2022.

Le programme d'actions 2023 prévoit le reversement de subventions perçues pour trois actions :

- Accompagnement vers la lecture (8 000 €) à l'Afev,
- Sessions d'Accompagnement Scolaire (4 200 €)
- Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus (3 300 €) à l'AAE Prévention Spécialisée.

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du programme d'actions 2023 :

- d'émettre un avis favorable quant à la mise en œuvre de ce programme et à la sollicitation des subventions auprès des services de l'État ;
- de valider, sous réserve de l'obtention des subventions correspondantes, le reversement de subventions à l'Afev et à l'AAE Prévention Spécialisée, pour la mise en œuvre des actions mentionnées au paragraphe précédent ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme d'action, que ce soit notamment la convention avec l'État ou les conventions avec les intervenants et porteurs d'actions.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Leïla NAÏDJI

DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE
 Programme d'actions 2023
 Coût prévisionnel des actions de Janvier à Décembre 2023
OCTOBRE 2022

N° Action	INTITULE ACTION	Maître d'œuvre	Coût TOTAL de l'action	ETAT	CO-FINANCEMENTS DIRECTS		VALORISATION
				Subvention demandée	DIRECT VILLE	DIRECT AUTRES	
2	Ingénierie - Coordination	VILLE	47 030 €	0 €	44 500 €	0 €	2 530 €
3	Accgt éducF indiv et accgt parcours	VILLE DRE	73 800 €	73 000 €	0 €	0 €	800 €
Sous total Ingénierie			120 830 €	73 000 €	44 500 €	0 €	3 330 €
4	Accgt élèves surpoids / obésité	Collèges Aubrac et Van Hecke	6 400 €	6 400 €	0 €	0 €	0 €
5	Favoriser l'accès aux soins	CCAS	4 045 €	3 000 €	0 €	0 €	1 045 €
7	Accompagnement vers la lecture	AFEV	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
8	Session d'accompagnement scolaire (SAS)	AAE	6 830 €	4 200 €	0 €	0 €	2 630 €
10	Dispositif d'Accompagnement des Collégiens Exclus (DACE)	AAE	4 730 €	3 300 €	0 €	0 €	1 430 €
Sous total Actions			30 005 €	24 900 €	0 €	0 €	5 105 €
TOTAL			150 835 €	97 900 €	44 500 €	0 €	8 435 €

Détail des montants prévisionnels 2023 : subventions demandées, co-financements directs et valorisations

Action 2 : Ingénierie

Subvention demandée : 0 €

Co-financement Ville : 44 500 €

Valorisations : 2 530 € (= valorisation temps de travail services support et direction)

Action 3 : Accompagnement éducatif individualisé et accompagnement de parcours

Subvention demandée : 73 000 €

Valorisations : 800 € (= valorisation temps de travail référents de restauration scolaire et d'animation)

Action 4 : Accompagnement des élèves en situation de surpoids ou d'obésité

Subvention demandée : 6 400 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 0 €

Action 5 : Favoriser l'accès aux soins

Subvention demandée : 3 000 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 1 045 € (= valorisation temps de travail référents sociaux)

Action 6 : Accompagnement par la médiation

Subvention demandée : 3 100 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 0 €

Action 7 : Accompagnement vers la lecture

Subvention demandée : 8 000 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 0 €

Action 8 : Sessions d'accompagnement scolaire

Subvention demandée : 4 200 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 2 630 € (= personnel mis à disposition par l'association)

Action 10 : Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus

Subvention demandée : 3 300 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 1 432 € (= personnel mis à disposition par l'association)